



RCS : THONON LES BAINS

Code greffe : 7402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de THONON LES BAINS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1970 B 00010

Numéro SIREN : 797 080 108

Nom ou dénomination : A.M.S.

Ce dépôt a été enregistré le 04/06/2014 sous le numéro de dépôt 1680

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE THONON-LES-BAINS

10, Rue de l'Hôtel-Dieu - BP 60521
74203 THONON LES BAINS CEDEX
Tel : 04.50.72.13.20

RECEPISSE DE DEPOT

SOCEM

3 avenue Pasteur
74100 Ville-la-Grand

V/REF :

N/REF : 70 B 10 / 2014-A-1680

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE THONON-LES-BAINS certifie qu'il a reçu le 28/05/2014, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée en date du 16/05/2014
- Reconstitution de l'actif net

Concernant la société

A.M.S.
Société par actions simplifiée
2 Ruelle du Grapillon
74100 Ville-la-grand

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2014-A-1680 le 04/06/2014

R.C.S. THONON 797 080 108 (70 B 10)

Fait à THONON-LES-BAINS le 04/06/2014,
L'un des Greffiers Associés



A.M.S
Société par actions simplifiée au capital de 38 112,25 euros
Siège social : 2, Ruelle du Grapillon, 74100 VILLE LA GRAND
797 080 108 RCS THONON LES BAINS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 16 MAI 2014**

.../...

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'imputer le bénéfice de l'exercice de 31 418,13 euros sur le compte report à nouveau dont le montant débiteur au 31 décembre 2013 soit -63 351,77 € se trouve ainsi ramené à -31 933,64 €.

L'Assemblée Générale constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2013 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président

